

Le refus de soins en EHPAD ou services à domicile (2022)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	4
INTERVENANT PRESSENTI.....	4
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	5
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	5
EVALUATION DE LA FORMATION.....	5
SANCTION DE LA FORMATION.....	5

CONTEXTE

Pour préserver une identité fragilisée par l'âge et/ou la maladie, certaines personnes préfèrent refuser tous les éléments qui pourraient révéler une dépendance. Face à ce type de refus, la sécurisation de la personne dans son identité, par la reconnaissance de ce qu'elle est en tant que personne et non en tant que « malade », peut alors faciliter son acceptation. À l'inverse, la confrontation frontale d'un soignant tentant de convaincre de son expertise ne pourra qu'aggraver la situation."^[1]

Les soignants, en particulier ceux qui travaillent auprès de personnes présentant des troubles cognitifs, sont quotidiennement confrontés à des patients qui refusent certains soins : refus d'une aide à la toilette, refus de l'intervention d'une aide à domicile, de prendre les médicaments, d'être hospitalisé, de s'alimenter. Ces refus sont d'autant plus difficiles à supporter qu'ils interrogent le soignant dans son identité : son rôle est de porter assistance, d'aider, de secourir. Son intervention perd donc son sens si elle est comprise comme une agression. Et se pose la question : Comment, rester « soignant » dans ces situations ?

La dimension législative interroge le consentement des personnes accompagnées et permet de poser un cadre auquel peuvent se référer les professionnels. Toutefois, le soignant doit faire preuve de créativité, de savoir-être et de savoir-faire lors de ces situations. Il interroge, ainsi sa pratique professionnelle, seul ou en équipe pluridisciplinaire.

^[1] Aline CORVOL, Gériatre, CHU de Rennes, juillet 2014

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Aucun traitement ou soin ne peut être entrepris sans le consentement de la personne. Ceci signifie que le soignant peut être confronté à un refus de soin, ce qu'il peut vivre comme une situation d'impuissance et d'échec. S'interroger sur les limites de sa pratique et donner un sens au refus d'aide et de soin par des échanges interprofessionnels permettent au soignant de comprendre et d'accepter les choix des personnes accompagnées et de respecter leur dignité et leur liberté.

PROGRAMME ET OBJECTIFS

Refus de soin et consentement

- Le refus de soin : sa signification, ses différentes manifestations
- Compréhension du contexte
- La notion de consentement de soin de la personne accompagnée
- Cadre législatif :
 - la loi du 04 mars 2002 relative aux droits des malades, dite loi Kouchner
 - la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite loi Léonetti

Relation soignant-soigné

- Comprendre les causes du refus de soin
- Proposer des alternatives au refus

Connaitre les techniques pour adopter une posture professionnelle et bienveillante

- Communication verbale
- Communication non verbale et bienveillante
- La prévention
- La diversion

Les espaces de réflexion

- Rôle du professionnel : réflexion individuelle
- Rôle de l'équipe pluridisciplinaire : réflexion en équipe

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le refus de soin du point de vue du cadre législatif et éthique
- Définir et comprendre le refus de soins en fonction des contextes (maladie grave, troubles du comportement, fin de vie, perte d'autonomie et vieillissement...)
- Posséder des outils de compréhension pour mieux appréhender un refus de soins lors d'une intervention
- Savoir se positionner face à l'usager et adopter une attitude professionnelle en adéquation avec l'évènement

PUBLIC

Professionnels intervenant auprès d'une population âgée

INTERVENANT PRESSENTI

Mme Christel SADRIN, Conseillère technique

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Supports théoriques

- Utilisation de la valise Mobiquel sur la promotion de l'amélioration des pratiques professionnelles : le refus de soin, mises en situation, supports vidéo, retours d'expériences et échanges entre participants

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- Quizz de début et de fin de formation, bilan des acquis de la formation (ce que j'ai appris, ce que je retiens, ce que je ne ferai plus, ce que je vais mettre en œuvre dans ma pratique)

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation – anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREA Grand Est et sera signé par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**